Préfon.info

MAGAZINE #65
AVRIL 2025

Préfon présente son plan stratégique

L'équipe Préfon engagée au service des affiliés

Pension de réversion, les informations clés à savoir

Préfon
Retraite, Épargne et Prévoyance de la Fonction publique

PUBLICITÉ

Proposé par Préfon-Distribution

Préfon

Retraite, Épargne et Prévoyance
de la Fonction publique

| ASSURANCE-VIE

L'ASSURANCE-VIE PRÉFON*, UNE SOLUTION D'ÉPARGNE ADAPTÉE À TOUS VOS PROJETS.

AVEC PRÉFON-VIE RESPONSABLE*, oubliez vos a priori sur les contrats d'assurance-vie. Il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour y souscrire et construire à votre rythme une épargne durable et solide. **C'est ça l'assurance-vie selon Préfon.**

- **Une épargne accessible** avec 0% de frais d'entrée, de versement(1) et d'arbitrage(1).
- **Une assurance-vie qui donne du sens à mon investissement.**
- **Un mandat d'arbitrage à partir de 1000 €.** La gestion sous mandat a recours à des investissements en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**
- **Une solution souple :** un capital disponible à tout moment(2).

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS

3025 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 18h

***Informations sur Préfon-Vie Responsable :**
Préfon-Vie Responsable est proposé par Préfon Distribution. Préfon-Vie Responsable est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport, géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. SURAVENIR est une Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000€. Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 BREST CEDEX 9. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest- CS 92459 - 75 436 Paris cedex 09).
Le contrat propose une gestion sous mandat conseillé par FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004. TVA : FR 87 378 135 610.
Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Préfon-Vie Responsable contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.
(1)Hors versement et arbitrage SCI, SCPI, SCP et ETF. Pour les autres frais, consultez les Conditions contractuelles du contrat sur www.prefon.fr.
(2) Sauf acceptation du bénéficiaire ou mise en garantie.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

CHRISTIAN CHAPUIS
Un responsable syndical engagé et visionnaire au service du développement de la Préfon

Christian Chapuis nous a quittés le 5 novembre 2024. Militant de la première heure, il a marqué l'histoire syndicale de la Confédération générale des cadres (CFE-CGC) à laquelle il avait adhéré. Il œuvre ainsi activement à l'évolution du mouvement syndical des cadres au sein du comité de rénovation, et exerce successivement plusieurs mandats. Il occupe notamment la présidence de la CFE-CGC de la Comptabilité publique et du Trésor public, la présidence de la fédération des cadres CFE-CGC des finances, la vice-présidence de la confédération européenne des syndicats indépendants, et il sera secrétaire national confédéral.

Son engagement de tous les instants conduit Christian Chapuis à être président de la Préfon à deux reprises, de 1992 à 1995 puis de 2004 à 2007. Son second mandat intervient un an après la mise en place de la réforme des retraites sous l'égide de François Fillon. La loi de finances de 2004 place alors Préfon-Retraite au cœur du traitement médiatique. Les réformes structurelles du régime engagées feront de celui-ci le plus important régime facultatif de la retraite en France.

Tout en étant au cœur de la CFE-CGC et de celui de la Préfon, Christian Chapuis avait plus d'une corde à son arc. Ayant pratiqué assidument la guitare, il fut fin connaisseur de jazz. Ayant à cœur de rechercher le dialogue fait de raison, son esprit de partage, sa courtoisie légendaire, auront fait de lui un homme épris d'humanisme.

ÉDITO

Présent et futur : dans un contexte économique, financier et sociétal en plein bouleversement, l'Association entre dans un nouveau temps de son histoire. Le plan de développement, adopté lors de notre assemblée générale en novembre 2024, trouve toute sa pertinence et nous permet d'aborder avec confiance les prochaines années. Il donne une nouvelle impulsion pour que soit assurée la pérennité du régime Préfon, que la singularité de la voix de la Préfon continue d'influer pour l'intérêt collectif des agents publics. Nous vous en présentons ici les éléments saillants, notamment le partenariat renouvelé avec La Banque Postale et la proposition faite aux pouvoirs publics de permettre aux agents de la Fonction Publique de bénéficier d'une solution d'épargne retraite collective à l'image de ce qui existe dans les entreprises privées comme le PERCO ou le PERO.

Ce numéro évoque aussi la Préfon au quotidien. Comment fonctionne l'Association, comment s'active l'équipe de 30 collaborateurs, experts dans leur domaine, appuyée par un réseau de correspondants de 10 000 bénévoles très motivés, pour répondre aux attentes des affiliés et des futurs affiliés, les accompagner depuis leur adhésion jusqu'à la liquidation des droits et même au-delà.

Autre sujet abordé, dans la rubrique « Décryptage », la pension de réversion. Le passage en revue du dispositif, qui diffère selon les régimes de retraite, met en avant l'option de réversion dans le contrat Préfon-Retraite. Vous lirez enfin, dans la rubrique « À l'honneur », le témoignage de membres des forces de sécurité intérieure. Leur rôle et leurs missions face aux risques grandissants illustrent leur engagement au service des citoyens.

Être à votre écoute, jouer la carte de la transparence, vous accompagner, innover en multipliant les initiatives pour faciliter la préparation de votre retraite, demeurent nos maîtres-mots. Nos différents canaux d'informations, dont Préfon.TV au format nouveau, rendent compte de notre mobilisation. À cet égard, **vous lisez le dernier numéro de Préfon.info dans ce format,** pour être au plus près de l'évolution des usages, votre magazine deviendra numérique au second semestre. Sous cette nouvelle forme, il continuera d'embrasser toute l'actualité de l'Association et vous apportera les informations sur tous les thèmes qui vous importent.

Bonne lecture !

Philippe Soubirous
Président de la Préfon

Préfon FOURNISSEUR OFFICIEL FFHANDBALL

Préfon

Le magazine Préfon.info est édité par l'association Préfon **Directeur de la publication :** Christian Carrega - **Rédaction :** Valérie Baudais-Baconnet, Philippe Brousse. les articles de la rubrique Décryptage et Comprendre l'épargne, anticiper l'avenir ont été rédigés avec la rédaction de Tout Sur Mes Finances - **Conception/Réalisation :** Regards Events - **Graphisme :** Studio Barbu. Document non contractuel. Dépôt légal : 2e trimestre 2025. Date de rédaction le 31/03/2025. N° ISSN : 2778-3995. Imprimé par SIB Imprimerie. Préfon est la Caisse.Nationale de Prévoyance de la Fonction publique, association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. www.prefon.asso.fr. Préfon-Distribution, filiale de l'association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.

PHILIPPE SOUBIROUS, PRÉSIDENT DE LA PRÉFON

«UN PLAN STRATÉGIQUE POUR CONSERVER LA POLE POSITION»

Partenariat renouvelé avec La Banque Postale, lancement du Plan Epargne Retraite Obligatoire, refonte de la charte ISR. Philippe Soubirous présente les marqueurs de la stratégie de développement en cours.

Depuis plus d'un an, vous êtes président de la Préfon, après l'avoir été une première fois de 2008 à 2011. Entre ces deux mandatures, une douzaine d'années se sont écoulées. Quelle vision en avez-vous ?

Philippe Soubirous : Ce que je retiens avant tout, c'est la force de la gouvernance de la Préfon depuis sa naissance il y a 60 ans. Quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FO) décidèrent de travailler ensemble dans une démarche consensuelle. Depuis lors, cette forme d'entente entre les personnes et entre les syndicats ne s'est pas démentie. Aux côtés des organisations fondatrices figurent des personnalités qualifiées dont des représentants de la fonction militaire. À cet esprit de consensus et de camaraderie vient s'ajouter une dimension bénévole. Les administrateurs, dont le président, ne bénéficient d'aucun intérêt matériel.

Mon rôle est de représenter et d'animer la Préfon dans sa double dimension associative et entrepreneuriale. **Le président ouvre des perspectives, propose des chemins.** C'est ce que je me suis employé à faire lors de mon premier mandat et encore aujourd'hui. Mais rien ne serait possible sans un bureau solidaire. Ce qui est une chance.

Ce mode de gouvernance s'avère unique en son genre. Il repose sur un travail collectif, sur la rotation périodique de la présidence entre nos quatre organisations syndicales en bonne intelligence, lequel interdit toute forme d'autoritarisme, de direction personnelle. Ce qui n'empêche pas chaque président d'apporter sa personnalité, ses idées, son expérience et *in fine* sa pierre à l'édifice.

La qualité remarquable du modèle Préfon demeure **son aptitude à s'adapter, à évoluer en permanence avec le temps,** à ne pas se laisser décrocher. Certes, nous ne sommes pas des experts de la finance ou de l'assurance. Cependant notre expérience syndicale nous donne un point de vue global des choses. Nous savons de quoi nous parlons et nous comprenons de quoi parlent les professionnels qui nous accompagnent quotidiennement.

Vous avez présenté un plan de développement validé par l'assemblée générale du 29 novembre 2024. Quelle méthodologie avez-vous mise en œuvre pour le rendre opérationnel ?

Depuis quelques années, nous construisons une feuille de route par mandat. Selon son contenu, elle nécessite parfois un amorçage. Début 2024, j'ai choisi d'organiser un séminaire du bureau. Nous voulions avoir une vue d'ensemble pour savoir où en était le régime Préfon-Retraite afin de maintenir sa pole position sur le marché.

Nous avons invité des spécialistes, CNP Assurances sur l'actif/passif, notre avocat sur le droit des sociétés, un consultant sur l'ISR. Les échanges ont été très constructifs. En est sorti un scénario stratégique ambitieux qui met en exergue **le renforcement des moyens de développement pour accroître le nombre des affiliations.** Cela passe par une nouvelle mobilisation des organisations syndicales fondatrices mais également par la réussite de nos partenariats de distribution, notamment celui avec La Banque Postale même s'il n'est pas exclusif.

À la suite de ce séminaire, notre filiale de courtage Préfon Distribution a présenté un business plan à 10 ans reprenant les objectifs, les moyens nécessaires et les priorités en matière de canaux de distribution. Un pilotage adapté nous mettra en position de performer ce plan de développement.

Quels sont les éléments saillants de ce plan que vous qualifiez « d'ambitieux mais réaliste » ?

Au fil des ans, la Préfon s'est professionnalisée. Ce marqueur, conduit par ses présidents successifs, a permis d'acquérir toutes les compétences pour

représenter au mieux les affiliés et assurer la pérennité du régime Préfon dans toutes ses dimensions techniques. Mon ambition est de consacrer ce que nous sommes devenus depuis une quinzaine d'années.

Aujourd'hui, nous devons avoir conscience d'agir comme des entrepreneurs. C'est le point de départ de notre plan de développement. La Préfon vit une période de son histoire où le contexte économique, sociétal et de marché connait un profond bouleversement. Nous avons besoin d'une stratégie d'entreprise élaborée et affirmée pour maintenir notre place dans le champ de l'épargne retraite des agents publics. **Accroître le nombre de nos affiliés et augmenter la valeur des actifs sous gestion, tel est notre objectif.**

Ce plan indispensable arrive au bon moment, car nous bénéficions d'un alignement de planètes grâce notamment au **partenariat renouvelé avec La Banque Postale,** la première banque des agents publics, dont CNP Assurances est une filiale, et avec laquelle nous partageons les mêmes valeurs. C'est un atout !

Pour la Préfon, ce partenariat est un levier gigantesque. Nous collaborons avec un réseau puissant grâce à notre produit « retraite » à l'identité si particulière : la sécurité de la technique du point qui protège le capital, Il vient enrichir la gamme de La Banque Postale en complément de son offre en unités de compte. Cela appelle des efforts de part et d'autre. Nous devons accompagner les équipes de La Banque Postale dans la distribution de notre PER qu'elle inclut dans sa distribution. À l'heure où je vous parle, tout le monde se mobilise avec conviction. Je les félicite du bon démarrage en Occitanie où les premiers résultats se révèlent prometteurs (voir *Préfon.info #64* – octobre 2024).

Un autre élément porteur de notre stratégie de développement est **le lancement de notre Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)** à destination des entreprises et des établissements parapublics qui souhaitent accompagner leurs salariés de droit privé dans la préparation de leur retraite. S'agissant d'un contrat collectif à l'initiative de l'employeur, nous savons que nous mettrons le temps pour installer cette offre à destination d'un public nouveau pour nous. Tout dépendra également de la volonté des pouvoirs publics pour que cet élargissement à tous les agents du service public soit réalisé. En effet, contrairement aux salariés de droit privé, l'épargne retraite collective d'entreprise ne leur est pas accessible aujourd'hui.

> **Aujourd'hui, nous devons avoir conscience d'agir comme des entrepreneurs.**

Autre chantier annoncé, la refonte de la charte ISR adoptée en 2011. Pour quelles raisons cette charte doit-elle être revue ? Quels enjeux porte-t-elle ?

L'Investissement socialement responsable (ISR) est à la croisée des chemins. Né il y a vingt ans, il s'appuie sur des entreprises et le triptyque ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les acteurs français de la retraite des agents publics furent des précurseurs dans sa mise en œuvre avec pour cadre global les Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI)* qui se reposent essentiellement sur une obligation de moyens. Les praticiens ont ensuite développé un ISR selon le principe du « *Best-in-class* »**, avec tout un corpus méthodologique d'évaluation pour sélectionner les titres et les évaluer. L'archétype du modèle français est le Régime additionnel de la fonction publique (RAFP)***, pionnier dans ce domaine.

Lorsque les obligations de résultat ont été lancées, la machine s'est grippée. Les règles contraignantes se sont multipliées et sont devenues un véritable carcan. Or, l'ISR est un sujet subjectif et dynamique, il faut laisser les acteurs construire les process dont ils ont besoin sans nier l'évolution des mentalités donc l'apparition d'une dimension normative. Eu égard aux ambitions de l'ISR dans les transitions de notre époque, la soft law n'est plus suffisante. La bonne méthode consiste à promouvoir une norme qui soit efficiente du point de vue opérationnel et dont la lisibilité soit évidente.

D'un point de vue méthodologique, aujourd'hui, on ne peut plus se satisfaire du « *Best-in-class* », un concept solide mais à mi-chemin entre subjectivité et objectivité, qui tente de ménager l'existant sans clivages idéologiques. Selon moi, il convient donc de comprendre les changements de paradigmes qu'appellent l'époque où nous vivons. De les traduire en actes dans notre politique d'investissement. Cela, sans renier l'assise, l'acquis issus de notre expérience. Dans sa pratique, la Préfon a montré qu'elle savait s'adapter dans un environnement en perpétuelle évolution. Elle est aujourd'hui **un modèle de référence dans l'architecture des retraites publiques et un acteur institutionnel en matière d'investissement socialement responsable,** quatorze ans après son lancement, nous allons actualiser notre charte ISR, vers plus de conviction, plus d'engagement, plus de concret. La commission ISR a un mandat clair pour travailler à cette novation. La question essentielle posée est de savoir comment nous pouvons continuer à agir avec efficience en tant qu'investisseur de long terme et patient au profit du service public, de ses agents et de la retraite.

Il faut notamment œuvrer sur le sujet de la dépendance, celui de l'accueil des plus âgés et l'accès au logement des agents publics. De plus en plus d'investissements sont fléchés dans le domaine des infrastructures, des fonds comme le nôtre pourraient également y participer.

Parallèlement, nous devons partager nos choix d'investissement des actifs du régime Préfon-Retraite. Il faut dire ce que nous faisons et rallier les bonnes volontés, c'est pourquoi cette charte doit être fondée sur un texte partagé par nos assureurs ■

*PRI : Principes pour l'investissement responsable qui définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement et d'engagement.

**Le « *Best-in-class* » (qui signifie en français « Meilleur de sa catégorie ») consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, pour chaque secteur d'activité sans exclure aucun secteur.

***Le RAFP a été mis en place dans le cadre de la réforme des retraites du 21 août 2023. Il s'agit d'une caisse de retraite additionnelle qui fonctionne en capitalisation et qui est rendue obligatoire pour tous les fonctionnaires.

UN POUR TOUS, TOUS POUR LES AFFILIÉS

Parce que Préfon dispose d'une excellente notoriété, la très grande majorité des agents publics connaît son rôle. Mais combien savent comment l'Association fonctionne au quotidien ? Et combien restent persuadés qu'elle emploie des centaines de personnes pour fonctionner ? A 60 ans, la belle mystérieuse de la Rue de Courcelles a décidé de lever le voile sur sa vie quotidienne.

Préfon est la preuve que l'efficacité n'est pas forcément synonyme d'un effectif très important. Depuis sa création en 1964, l'Association privilégie l'organisation et les solutions les plus efficientes. **Les gestions administrative, financière et technique sont confiées à CNP Assurances** qui fait référence en ce domaine depuis longtemps. L'Association et ses administrateurs ayant mis en place les outils de pilotage et de surveillance nécessaires à conserver le contrôle. Elle agit ainsi comme **une association souscriptrice.** Elle a confié la distribution qui regroupe le marketing, la conception des outils et **la relation commerciale à un courtier** (Préfon Distribution) dont elle est l'actionnaire unique et qui a en charge le développement et l'accompagnement des affiliés. En 2025 l'équipe commerciale s'est renforcée pour améliorer le service offert. « *Notre préoccupation principale est de répondre aux attentes des affiliés et des futurs affiliés, dans le temps, d'être à leur écoute et de les accompagner de leur adhésion jusqu'à la liquidation des droits et même au-delà* » résume Wilfried Huber responsable de la relation clients et de l'agence patrimoniale. Et il n'est pas le seul à être animé par cet engagement. Être au service des clients est le moteur de la trentaine de collaborateurs de la Préfon. **Une petite équipe d'experts, soudée et flexible dont l'objectif est de faire toujours mieux.**

Au plus près des affiliés

En réalité, la Préfon c'est bien plus que ses 28 salariés dont 2 alternants, car l'Association peut compter sur le **réseau des correspondants** qui relaie l'information à tous les niveaux et dans tous les versants de la Fonction Publique. Ce sont plus de 10 000 agents bénévoles chouchoutés par Michel Humbert, responsable du pôle animation du réseau des correspondants, qui les rassemble régulièrement pour partager avec eux les dernières nouveautés et les informations essentielles.

C'est en s'inspirant de la philosophie de cet échange, qu'avec sa collègue Cécile Desquesnes, responsable de la communication, ils ont eu l'idée de créer

28
PERSONNES
10 FEMMES ET 18 HOMMES
AU 30/12/2024

77%
DE CADRES
41% D'ENTRE EUX SONT DES FEMMES

45
ANS DE MOYENNE D'ÂGE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est une grande fierté pour moi de diriger cette équipe dévouée et engagée au service de nos affiliés.

un évènement pour échanger avec les affiliés. En s'appuyant sur leur savoir-faire respectif, à savoir la connaissance fine des régions et des agents pour Michel et l'expertise en communication pour Cécile, ils ont imaginé un concept de rencontres de proximité dans des lieux hors normes. *« Les correspondants locaux m'ont aidé à identifier un lieu symbolique, un lieu insolite, un peu caché pour que l'évènement soit un privilège »* raconte Michel, *« et de mon côté, je me suis occupée de toute la logistique et l'organisation de l'évènement »* complète Cécile avant de conclure : *« ce nouvel évènement va nous permettre d'aller à la rencontre des affiliés dans toutes les régions, de créer du lien, de leur permettre de mettre un visage sur la Préfon »* (cf. encadré).

Une souplesse au quotidien

A deux, à trois, mais rarement seuls : **c'est la force de l'équipe de savoir *« jouer collectif »* à l'image des équipes de Handball** que Préfon soutient. Et ce collectif prend, au quotidien, bien des formes mais toujours avec la même finalité : la satisfaction des affiliés. Sans rien lâcher sur son expertise. À commencer par celle de Saïda Antigny, responsable Data et Data scientist dont la mission consiste à *« faire parler les données pour analyser les profils des utilisateurs »* dixit Alexandra C., responsable Parcours Digitaux, avec qui elle travaille régulièrement. Depuis le début de l'année, les deux jeunes femmes s'ingénient à définir des profils types de modes de fréquentation du site internet afin d'adapter mieux celui-ci aux attentes. Améliorer constamment le parcours digital est clairement l'objectif d'Alexandra et elle sait pouvoir compter sur les autres membres de l'équipe pour l'aider. Ensemble ils ne manquent d'ailleurs pas de ressources créatives ! Récemment, c'est Sébastien Bidart, responsable Acquisition et Fidélisation qui l'a épaulée pour augmenter le nombre de créations d'espaces clients.

> **Être au service des clients est le moteur de la trentaine de collaborateurs de la Préfon.**

« Nous avons imaginé un emailing autour du guide de la retraite » raconte Alexandra. Et après un test concluant, la pratique a été systématisée. C'est là une des forces de l'équipe Préfon : leur agilité. Tous experts de leurs métiers, ils ont néanmoins développé une forme de polyvalence qui leur permet d'intervenir et de s'épauler sur tous les sujets.

« Nous allons voir les uns et les autres et on se met rapidement d'accord entre nous sur les projets », explique Sébastien, *« avant de soumettre la solution au directeur général qui nous répond également très vite. »* Et si la compétence manque en interne, ils n'hésitent pas à faire appel à des prestataires auxquels ils demandent d'être comme eux : rapides, flexibles et professionnels. *« Grâce à tout ça, Préfon, c'est une* ***très bonne école pour grandir professionnellement*** *»*, conclut le responsable Acquisition, Fidélisation.

Leur récompense ? La satisfaction des clients

« 93% de nos clients nous recommandent », rappelle Wilfried, qui raconte, non sans une certaine fierté, comment à partir d'une réclamation, il lui a été possible non seulement de répondre à l'affilié, de résoudre son problème mais également de le fidéliser pour lui proposer de nouveaux services. Chaque amélioration apportée dans le parcours du client est ainsi pour chacun des membres de l'équipe une petite victoire personnelle. ***« Notre objectif c'est toujours de simplifier la vie des affiliés »,*** déclare Saïda, pour expliquer pourquoi elle passe beaucoup de temps en ce moment avec l'équipe de Wilfried pour mettre en place un chatbot. (cf. encadré) Une priorité d'autant plus forte qu'un affilié entre à la Préfon en moyenne à 40 ans et reste a minima jusqu'à la retraite et pour certains jusqu'au décès. Le rôle de l'équipe est bien de l'accompagner pendant tout ce temps et chacun d'entre eux en tire beaucoup de satisfaction. *« Nous sommes fiers de travailler pour une marque qui est reconnue par la grande majorité des agents publics et leur est utile »* conclut Michel ■

UNE FOIRE AUX QUESTIONS PERSONNALISÉE

Cet été, l'espace client Préfon offrira un nouveau service : un assistant virtuel capable de répondre instantanément aux questions les plus fréquentes. Plus besoin d'attendre l'ouverture des bureaux pour appeler, vous pourrez trouver vos réponses en discutant avec lui.

NOUVEAU RENDEZ-VOUS AFFILIÉS

« LA DÉCOUVERTE D'UN LIEU INCONTOURNABLE DE LA FONCTION PUBLIQUE »

La Fonction Publique dispose sur tout le territoire de lieux emblématiques, souvent cachés du regard. La Préfon vous propose de les découvrir de l'intérieur lors de visites privilégiées réservées aux affiliés. Première visite à Tourcoing le 10 mars dernier à la découverte de l'Ecole Nationale des Douanes. L'établissement qui forme chaque année des inspecteurs-élèves et environ 3000 stagiaires en formation continue, a ouvert exceptionnellement ses portes pour faire découvrir son école et ses missions à un nombre restreint d'affiliés.

FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURES
DES VIES ENGAGÉES POUR L'INTÉRÊT COMMUN

Les forces de sécurité intérieure, soit plus de 300 000 agents, protègent le territoire et ses habitants au quotidien. Engagés et portés par leurs valeurs républicaines, ils font aujourd'hui face à des enjeux vitaux.

Avec 74% et 71% de réponses positives, la police et la gendarmerie nationales se situent dans **le top 10 des organisations auxquelles les Français font confiance** selon le baromètre CEVIPOF de la confiance paru en janvier. Cela témoigne de l'attachement des citoyens aux forces de sécurité intérieure. Pour autant, un rapport récent de l'inspection générale de l'administration appelait à renforcer cette confiance, condition indispensable pour faciliter le travail des forces de sécurité intérieure et répondre aux attentes de sécurité de nos concitoyens. Parmi les axes d'améliorations figurait la nécessité de mieux communiquer sur les rôles et missions de ces agents. Une évidence tant la grande famille des forces de l'ordre reste méconnue.

Au-delà des stéréotypes

La vision des forces de sécurité intérieure oscille entre le fantasme du super héros et les visions manichéennes diffusées par le cinéma et les séries. Une aura de mystère difficile à lever. Pourtant les forces de sécurité intérieures regroupent des agents très visibles sur la voie publique : les **gendarmes en zone rurale,** la **police dans les villes** et sur l'ensemble du territoire et, désormais, les **polices municipales**. Auxquelles on peut rajouter l'administration **pénitentiaire,** les **pompiers** qu'ils soient volontaires et fonctionnaires des SDIS, les **douanes** et surveillance de la SNCF et de la RATP. Tous voient leur activité encadrée par le Code de Sécurité intérieure dont l'objectif est *« d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. »*

Police et gendarmerie nationales : même rôle

Les effectifs de la police nationale couvrent l'ensemble du territoire français et dépendent du ministère de l'Intérieur. Ceux de la gendarmerie interviennent en zone périrubaine ou rurale, ont un statut militaire mais sont placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de l'Intérieur depuis 2009. *« On poursuit tous le même objectif qu'on soit gendarme ou policier »* explique Philippe Sebag, *« c'est la même maison et nous travaillons souvent dans les mêmes services comme par exemple au renseignement territorial. »*

Police municipale : proximité et lien

Créées et mises en œuvre par les collectivités territoriales les polices municipales prennent une place de plus en plus importante dans la sécurité. Elles travaillent en s'appuyant sur des conventions passées avec l'État qui définissent leurs missions. Une situation qui pourrait évoluer selon Pascal Lalle, ancien directeur central de la sécurité publique *« le système fait qu'il y a autant de doctrines que de polices municipales, le Beauvau des polices municipales devrait apporter une réponse à ce défi d'harmoniser les règles organisant la complémentarité entre polices municipales et police et gendarmerie nationales »*.D'autant que sur le terrain, la collaboration s'établit assez naturellement : *« il y a très vite une proximité entre nous et chacun apporte son regard »* raconte Patricia Gautier. Proximité qui permet une meilleure adéquation aux besoins des habitants et à la demande de sécurité. On observe avec le développement des polices municipales un mouvement réel de **policiers nationaux qui quittent le service pour s'engager dans une police municipale.** Le plus souvent pour se rapprocher de leurs attaches géographiques. Cela a des conséquences en matière de calcul de la retraite qu'il convient de connaitre.

Une profession en mutation

D'abord grâce à l'adoption des nouvelles technologies qui permet d'anticiper les risques, d'améliorer la prévention ou d'être plus efficace. Notamment depuis le Livre blanc de la sécurité intérieure de 2020 et la **loi LOPMI de 2023**, des moyens supplémentaires ont été alloués. Moyens humains – 8500 policiers et gendarmes recrutés sur 5 ans – et financiers – plus de 15 milliards d'ici 2027. Avec déjà des premières traductions pour faciliter les processus de plainte, mieux accueillir les victimes de violences conjugales, lutter efficacement contre la cybercriminalité. **De quoi permettre à ces agents qui ont fait de la sécurité des Français le sens de leur vie, d'obtenir la reconnaissance qu'ils méritent** ■

LA RETRAITE : QUELLES PARTICULARITÉS ?

Selon qu'ils soient fonctionnaires de l'État (policiers nationaux, agents de la pénitentiaire, douaniers, gendarmes) ou territoriaux (pompiers des SDIS ou policiers municipaux) les règles de calcul de la retraite peuvent diverger.

- Les fonctionnaires de l'Etat dépendent du **SRE*** et cotisent à l'**ERAFP**.
- Les fonctionnaires territoriaux cotisent à la **CNRACL**** et cotisent également à l'**ERAFP**
- Les agents contractuels, employés par un service de l'Etat ou une collectivité territoriale, cotisent au régime général (la **CNAV**) et à l'**IRCANTEC**. Ils ne cotisent pas à l'**ERAFP**.

Pour les deux premières catégories les règles de départ à la retraite sont, à l'exception des militaires, les mêmes ; Mais il y a une particularité à noter pour les policiers, la **prime de sujétion** (ISSP) est intégrée dans le calcul des droits à la retraite pour un policier fonctionnaire de l'Etat, ça n'est pas le cas des primes pour les fonctionnaires territoriaux.

Pour les agents contractuels, les règles de calcul de la retraite sont différentes, c'est l'ensemble de la rémunération qui sert de calcul pour la retraite.

Et Préfon ?

Pour ces catégories dites «actives», Préfon apporte plus de souplesse puisqu'il est possible de demander ses droits à l'age de son départ effectif. Ce n'est pas le cas avec le RAFP. N'oublions pas que Préfon apporte une réponse au fait que l'ensemble des primes ne rentrent pas dans le calcul de la retraite. **C'est une forme de prévoyance qu'il convient de recommander à tous les fonctionnaires !**

**Service des pensions de l'Etat*
**Caisse de retraite des agents des collectivités locales et hôpitaux*

Ludovic Armoët

Commandant de Police honoraire, membre de l'ANS-GMF de Bordeaux & président de l'Amicale des Cadres de la Police Nationale et de la Sécurité Intérieure

*Dès 8 ans, j'avais décidé d'être inspecteur de police, pour pouvoir faire des enquêtes. C'était mon rêve et j'ai réussi à le réaliser. Cela n'a pas été facile car j'ai dû prendre les chemins de traverse comme je le raconte dans ma série de bande dessinée « **Flic à la PJ** ». J'ai commencé par le concours de gardien de la paix et j'ai passé toutes les étapes avant d'arriver au SRPJ de Versailles. J'ai pris ma retraite en 2017 pour continuer à travailler au plus près des jeunes dans les quartiers. J'ai fondé l'association Thésée, pour leur témoigner que la réussite est toujours au bout des efforts. Pourquoi ? **Parce que je peux le faire, et si je peux, je dois et si je dois, je fais.** Une devise que j'ai faite mienne et que je dois à l'une de ces rencontres qui ont fait de moi le policier et l'homme que je suis.*

Surveillant en Maison Centrale

Serge B.*

Je suis entré en 2007 dans l'administration pénitentiaire à Valence en tant que contractuel comme adjoint technique pour les réparations. Là, j'ai découvert le monde carcéral dans sa globalité aussi bien la partie détention que la partie administrative et j'ai décidé de passer le concours. J'ai ensuite suivi la formation à l'ENAP avant de choisir la maison d'arrêt des Yvelines. Fier de cette première affectation, elle m'a aussi donné à voir les aspects complexes du métier : les horaires lourds, la vigilance de tous les instants, la surpopulation. A Rouen ensuite, j'ai beaucoup appris des « vieux matons » comme l'empathie, le sens de l'observation et la rigueur. Aujourd'hui, je travaille dans la plus grande maison centrale de France avec des détenus potentiellement dangereux. C'est une énorme responsabilité pour chacun d'entre nous que l'on arrive à assumer grâce à la solidarité au sein de l'équipe.

Laëtitia Gautier

Agent de Police Municipale de Laval (53)

*Avant d'être policière municipale, j'exerçais la fonction d'Adjoint de Sécurité au sein du commissariat de Police Nationale de Laval (53). Je suis entrée car j'étais attirée par le fait d'être au contact de la population et le côté rigoureux, précis du métier. J'ai été Adjoint de Sécurité pendant quatre ans et ça a vraiment été un tremplin pour moi. Comme je cherchais le côté proximité avec les habitants, j'ai décidé de passer le concours de Gardien de Police Municipale que j'ai obtenu en 2006. Ce qui me plait c'est de pouvoir **être au service de la population tout en jouant un rôle actif dans la sécurité** et la tranquillité. C'est un métier qui lance des défis, qui challenge tous les jours et si je suis la personne que je suis, c'est grâce à la police. J'apprécie aussi de travailler en étroite collaboration avec la Police Nationale. En fait les forces de l'ordre c'est comme ma deuxième famille !*

Chef de police - Syndicat intercommunal de police du plateau Briard

Sébastien Pernot

Je suis un ancien gendarme qui a basculé dans la police municipale suite à une rencontre avec un maire. Après un an de détachement en police municipale, j'ai eu envie de continuer. Je suis actuellement chef de police au sein du syndicat intercommunal de police du plateau Briard crée en 2023. C'est un cadre d'exercice intéressant sur 4 communes (Santeny, Mandre-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny) avec une équipe de 10 personnes présentes sur le terrain presque 24h/24. Nous agissons en intervention comme en prévention, par exemple avec des cours d'auto-défense. Notre territoire géographique est assez étendu, aussi, j'ai créé une page Facebook qui permet aux habitants de mieux nous connaître et qui a un vrai succès puisqu'elle compte plus de 1500 amis.

Philippe Sebag

Ancien secrétaire national Alliance, ancien président de l'Association Préfon, ancien responsable renseignement territorial de la ville de Sète

Je suis rentré par conviction : le drapeau, la France, la République, la démocratie ça veut dire quelque chose pour moi. J'ai eu l'opportunité d'entrer dans la Police de l'air et des Frontières et ma première affectation m'a conduit à Orly pendant 6 ans, avant d'être ensuite muté à Marseille. En 1995, j'ai été affecté à la Sécurité publique de Montpellier où j'ai fait à peu près tous les métiers, brigade de nuit, brigade d'intervention, etc. En 2006, je suis arrivé à Sète, au renseignement territorial que je n'ai plus quitté. J'ai progressé dans ma carrière et j'ai également dès le début été engagé syndicalement. J'ai siégé notamment à l'ERAFP et à la Préfon où j'ai eu la chance de m'engager en faveur de l'ISR et de l'ESG. L'engagement c'est le sens de ma vie, je suis un policier engagé syndicalement dans la cité et pour la vie de la cité.

Adjointe au chef du groupement citoyenneté, communication et développement du volontariat SDIS du Loiret - Vice-Présidente nationale syndicat Avenir Secours, Administratrice Préfon

Véronique Tison

Après un début de carrière dans la fonction publique territoriale, j'ai rejoint le SDIS au moment de la départementalisation en 1999. Les SDIS assurent deux missions régaliennes : la lutte contre les incendies et les secours aux citoyens. Ils regroupent des sapeurs-pompiers professionnels recrutés par concours nationaux et des pompiers volontaires. Tous sont formés et capables d'agir en opérations dont 80% sont du secours à personnes par exemple sur des accidents routiers. Les pompiers sont tous animés par la même volonté d'être utiles aux autres, de porter secours. Ils partagent des valeurs fortes dont le caractère humain de leur métier. Je fais partie des services supports du SDIS et notre responsabilité est de leur apporter les moyens d'agir : équipements, formations, ressources humaines, finances, etc. Une partie de mon travail porte sur la citoyenneté et la promotion des pompiers volontaires (80% de l'effectif), indispensables pour les interventions de proximité. L'enjeu pour l'avenir est que les financements soient préservés afin que les pompiers continuent cette mission essentielle de secours aux citoyens.

*pour des raisons de sécurité, le témoignage a été anonymisé

PENSION DE RÉVERSION
LES INFORMATIONS CLÉS À SAVOIR

La pension de réversion est un soutien financier important pour la personne mariée survivante en cas de décès de l'assuré. Mais cette rente ne peut être attribuée que sous certaines conditions. Passage en revue du dispositif.

Toute personne mariée survivante peut bénéficier d'une pension de réversion en cas de décès de l'assuré si ce dernier était retraité lors de son décès. L'attribution de cette pension n'est cependant pas la même pour tous, elle diffère selon les régimes de retraite auxquels relèvent les assurés. Chaque retraite a en effet sa singularité. Selon la carrière de l'agent, elle présente des particularités au niveau des caisses, des droits et des cotisations. De même, le taux de réversion n'est pas identique : 54% de la retraite pour les régimes de base du privé, 60% pour la plupart des régimes complémentaires et 50% pour le régime des fonctionnaires. Il n'est pas donc étonnant que la technicité et la complexité des carrières, de la législation qui évolue sans cesse, et des arbitrages possibles, puissent en dérouter plus d'un. Les nombreuses questions et les réponses apportées, en particulier sur les conditions pour que le conjoint survivant puisse bénéficier de cette pension, sur son montant et son attribution, sur les démarches à effectuer, méritent un passage en revue.

Les conditions d'attribution et de perception

Ces conditions dépendent du ou des régime(s) de retraite auquel le fonctionnaire est affilié. **Mais quelque soit le régime, il faut être uni par le mariage.** Ce qui signifie que le Pacs et l'union libre ne donnent pas droit à la pension de réversion. Même impossibilité si le conjoint survivant n'est pas ou n'a pas été marié depuis longtemps avec la personne décédée, **à savoir au moins quatre ans, et au moins deux ans avant les 55 ans de l'assuré** ou avant la mise en retraite de la personne décédée sur le régime concerné. Pour l'**Ircantec**, qui gère la retraite complémentaire des fonctionnaires non titulaires, le conjoint survivant doit avoir au moins 50 ans, ou deux enfants à charge de moins de 21 ans. *« Attention, la pension de réversion n'est pas un droit acquis à vie. On peut le perdre si on refait sa vie à l'issue du décès. Le remariage de la personne survivante ou le fait qu'elle se pacse ou se mette en concubinage, peut entraîner la suppression totale ou partielle de la pension en fonction des régimes concernés »,* indique Arnaud Claude, responsable de l'offre transition emploi-retraite à destination des particuliers à France Retraite by Diot-Siaci*.

Pour percevoir la pension de réversion, il n'y a pas d'automatisme. Il faut en faire la demande auprès des caisses de retraite, de base et complémentaire, auxquelles l'assuré décédé était affilié. Pour cette demande, il n'y a pas de délai imparti. Une fois toutes les conditions requises remplies à la date du décès, le versement de la pension sera déclenché. Il est fixé au premier jour du mois qui suit le décès. Les caisses acceptent rétroactivement jusqu'au douzième mois du décès.

Le montant de la pension de réversion

Il diffère selon les régimes de retraite. En principe, **pour les régimes en points, le montant correspond à 50% des droits versés.** La réversion sera réglée au conjoint survivant sous forme de capital uniquement si le nombre de points retenus pour le calcul de la pension de réversion se trouve en dessous du seuil permettant de bénéficier d'une rente.

Pour le régime général, le taux de réversion est de 54% de la retraite de base que le fonctionnaire percevait. En fonction des régimes, il peut y avoir une condition de ressources propres à ne pas dépasser, ainsi des régimes généraux où le patrimoine propre de l'époux survivant est pris en compte. Rappelons que pour le calcul des ressources du bénéficiaire, sont pris en compte les revenus d'activité, ses pensions de retraite, et s'il en a, son patrimoine immobilier ou encore une partie de la valeur de son (ses) contrat(s) d'assurance-vie.

Au 1er janvier 2025, le plafond des ressources est de 24 710,40 euros bruts par an pour une personne seule, et de 39 536,64 euros bruts pour une personne en couple, pacsé ou en union libre. Si ses ressources sont inférieures au montant minimum vieillesse, un complément de pension sera versé au conjoint survivant, âgé d'au moins 65 ans, pour atteindre ce minimum. Un versement rétroactif tracé viendra s'ajouter au montant des ressources propres du conjoint survivant.

Ne pas hésiter à se faire aider

Pour beaucoup de personnes, le sujet de la retraite est un sujet technique complexe. Arnaud Claude souligne que *« la technicité de la matière conduit, le plus souvent, les personnes à faire confiance à leur caisse de retraite. Mais, le conjoint survivant ne pense pas toujours à se faire aider. Or, les informations ne sont pas si simples à obtenir. Il faut les trouver. Face au manque de visibilité, à cette complexité des carrières, il est important de ne pas être*

*France Retraite by Diot-Siaci (le rachat de France Retraite par Diot-Saci a conduit à la suppression de l'entité juridique France Retraite. NDLR), expert en information et conseil retraite, a un regard à 360° sur les sujets de retraite et de réversion. Elle a deux grands types de prestations : celui du bilan lors du départ à la retraite. Elle rédige un rapport pour la personne demandeuse, qui lui permet de voir comment elle peut optimiser sa situation. La seconde forme d'intervention est une prestation d'accompagnement pour la retraite et la réversion. Elle décharge administrativement la personne. Sous mandat, elle l'accompagne pour la conformité voire les erreurs constatées.

Pour percevoir la pension de réversion (...), il faut en faire la demande auprès des caisses de retraite de base et complémentaire.

dépourvu et il faut penser à bien sécuriser toutes les données ».

Dans l'ensemble, si le traitement pour le montant puis le versement de la pension de réversion est bon, force est de constater un certain manque d'informations en amont de la part des caisses. Chacun raisonne par rapport à son propre prisme. En particulier, sur la manière dont on peut entamer les démarches. *« Lorsque la personne décède, ce sujet arrive rapidement. Or, des délais de traitement de la demande restent assez longs, entre 3 à 5 mois. Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés, le cas échéant »,* déclare Arnaud Claude. Dans ce contexte, France Retraite by Diot-Siaci accompagne les personnes désireuses de connaitre leurs droits et le montant qu'elles recevront lors de leur départ en retraite. *« Nous vérifions que le montant à percevoir corresponde bien à celui prévu et annoncé.*

Sur 95% des relevés de carrière, il y a au moins une erreur ! *Il est donc très important d'avoir conservé toutes les notifications afin de pouvoir identifier tous les interlocuteurs pour lesquels le retraité aura travaillé ».* Un partenariat avec la Préfon a été mis en place. **Les adhérents qui souhaitent faire un bilan concernant leur retraite peuvent ainsi aller sur l'espace de la Préfon où un lien leur permettra d'accéder au site internet de France Retraite by Diot-Siaci. Là, ils pourront contacter un conseiller** ■

ACCÈS À LA PENSION DE RÉVERSION : VERS UNE PLUS GRANDE SIMPLIFICATION ET HARMONISATION

Depuis le début de l'année 2025, certains régimes bénéficient d'une simplification des conditions d'accès à la pension de réversion. Ainsi, pour ceux-ci, les plafonds de ressources ont été supprimés, ce qui permet aux ménages modestes d'accéder à cette rente. De plus, un minimum unique de 62 ans a été instauré pour tous les régimes de retraite et un guichet unique a été mis en place pour les démarches administratives. Ce souci de simplification et d'harmonisation a pour objectif de réduire les risques d'erreur et d'accélérer les conditions d'obtention de la pension de réversion.

Retrouvez toutes les informations claires dans notre Guide des retraites dont l'objectif est de vous fournir des informations sur les différents régimes de retraite, vos droits ainsi que les services d'accompagnement dont vous disposez pour la réalisation de vos démarches administratives.
Retrouvez toutes les informations : www.prefon.fr/guide-de-la-retraite

L'OPTION RÉVERSION DANS VOTRE CONTRAT PRÉFON-RETRAITE

Qui n'est pas soucieux de protéger son conjoint et ses proches une fois décédé ! Recourir à la réversion permet de leur garantir un certain niveau de ressources. Versée par le régime de retraite du conjoint décédé au conjoint ou au partenaire survivant, cette rente viagère sera égale à une fraction de la pension principale qui lui était servie.

Tout en ayant choisi le principe de la réversion, l'affilié ne peut cependant pas y souscrire à n'importe quel moment. ***« L'option réversion est souscrite par l'affilié lors de la liquidation,*** *dés lors qu'il a choisi tout ou partie en rente, de sa retraite Préfon. Elle ne peut pas l'être ultérieurement. S'il souhaite accéder à cette option, il doit choisir le taux, à savoir 60%, 80% ou 100% des points acquis. Le choix de cette option est irrévocable, cela même si le bénéficiaire qu'il a désigné décède avant lui »,* indique Emma Garcia, chef de produits à la Préfon.

Une fois l'option de réversion entérinée, l'affilié percevra une rente minorée. *« Le coefficient minoré appliqué aux points acquis par l'affilié dépend du taux de réversion choisi et de la différence d'âge entre l'affilié et le bénéficiaire désigné de la réversion. Plus la différence d'âge sera grande, plus la rente sera impactée »,* souligne Emma Garcia.

Emma Garcia
Cheffe de produits, Préfon

Qui peut bénéficier de la garantie réversion ?

Une seule et même personne bénéficie de la garantie réversion : soit le conjoint si l'affilié est marié, soit son partenaire s'il s'est pacsé. S'il n'est ni marié ni pacsé, l'affilié peut indiquer le bénéficiaire de son choix. Notons que s'il a désigné un bénéficiaire puis qu'il s'est remarié ou a conclu un pacs avec une personne autre que celle désignée au contrat, la désignation antérieure au mariage ou au pacs reste valide. *« Le bénéficiaire désigné, qu'il soit conjoint, partenaire pacsé ou autre, touchera la rente de réversion à partir de ses 25 ans. Elle lui sera servie au premier jour du mois ou du trimestre qui suit le du décès de l'affilié »,* précise Emma Garcia. Rappelons enfin **qu'il est possible de procéder en ligne sur le site Préfon où figurent toutes les informations explicatives.** Et que les conseillers de la Préfon restent à votre écoute pour vous accompagner au moment de la liquidation de votre contrat.

PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

VOTRE RETRAITE, NOTRE ENGAGEMENT CONSTANT

Chez Préfon, nous ne nous contentons pas de gérer votre épargne retraite : nous agissons concrètement pour vous informer, vous accompagner et innover afin de vous offrir un avenir serein.

Dans cette rubrique, retrouvez nos initiatives, toutes guidées par un même fil conducteur : rendre la préparation de votre retraite accessible, pertinente et personnalisée.

L'INFORMATION AU CŒUR DE NOTRE ACTION

PRÉFON.TV : L'EXPERTISE PRÉFON EN DIRECT

Plongez au cœur des débats avec le nouveau format de Préfon.TV, une émission TV, où affiliés, experts et membres de l'association Préfon décryptent des thématiques autour de la gestion de leur épargne.
L'objectif ? Vous offrir des réponses claires et des solutions pratiques pour mieux comprendre le fonctionnement du PER et vous accompagner dans la préparation de votre retraite.
Quatre thèmes essentiels ont été traités au cœur de cette émission :

- La fiscalité du PER décryptée par un économiste, un parlementaire et Préfon.
- La protection de vos proches grâce à la clause bénéficiaire, expliquée par CNP et Préfon.
- L'accès au PER Préfon-Retraite pour les clients de La Banque Postale, présenté par CNP et Préfon
- L'importance de la préparation retraite pour les jeunes, avec les interventions de l'association Fonction Publique du XXIe siècle, FP21, CNP et Préfon.

Ne manquez pas les prochains épisodes de Préfon.TV , à retrouver très prochainement sur notre site https://www.prefon.asso.fr/ ■

Embarquez pour un voyage captivant à travers l'évolution de notre système de retraite, des origines à nos jours.
L'objectif ? Comprendre les fondements et les enjeux actuels de la retraite. En quatre épisodes, explorez les moments clés, les réformes majeures et les enjeux actuels des retraites. Un éclairage indispensable pour comprendre votre parcours et anticiper l'avenir.
Les épisodes sont diffusés mensuellement de février à mai ■

HAND À TOUT ÂGE

L'association Hand à tout âge a été fondée par quatre membres : Préfon, la Fédération Française de Handball, Virage-Viager et la Silver Alliance.
Cette année, pour sa deuxième édition, le tournoi national Hand à tout âge réservé aux plus de 50 ans revient à la Maison du handball !
Les 24 & 25 mai prochains, vivez un week-end 100% handball dans un cadre d'exception !
Que vous soyez ancien joueur, licencié actuel ou simple passionné, ce tournoi est l'occasion parfaite de reprendre la pratique dans des conditions adaptées aux seniors et surtout de partager un moment convivial entre handballeurs !

Les inscriptions sont encore ouvertes.

Toutes les infos à savoir : https://urlr.me/HyREZT ■

RENCONTRE AVEC LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Au printemps, notre équipe se mobilise autour de congrès importants qui rassemblent les acteurs du secteur public :

- **24e Congrès Force Ouvrière Fédération Générale des Fonctionnaires** à Troyes, du 24 au 28 mars 2025.
- **40e Congrès CFDT Fédération de l'enseignement privé** (FEP) à Paris, du 22 au 25 avril 2025.

Ces congrès représentent une occasion de dialoguer directement avec les délégués syndicaux. Notre objectif est de leur faire découvrir le dispositif Préfon-Retraite et de les inciter à devenir des correspondants. En tant qu'intermédiaires, ils joueront un rôle clé dans la promotion de nos solutions d'épargne-retraite au sein de leurs administrations ■

NOUVELLE INITIATIVE

LANCEMENT D'UNE NEWSLETTER DÉDIÉE AUX CORRESPONDANTS

Afin de renforcer les liens avec notre réseau de correspondants, nous lançons une newsletter qui leur est dédiée. L'objectif est de faciliter les échanges en les encourageant à nous contacter pour organiser des réunions d'information, des permanences ou des insertions dans les bulletins de souscription.

En communiquant régulièrement avec nos correspondants, nous leur fournirons des informations précieuses et des contenus adaptés, pour mieux relayer nos messages.

Pour toute information sur cette newsletter, diffusée trois fois par an, contactez, **reda.elmasso@prefon.fr,** responsable des relations avec les correspondants ■

PARTENARIAT PRÉFON / LA BANQUE POSTALE

UN DUO GAGNANT

Le partenariat entre Préfon et La Banque Postale (LBP) a franchi une nouvelle étape en 2024, marquant une dynamique prometteuse pour l'avenir de notre offre PER Préfon-Retraite. Cette collaboration, qui a célébré ses 20 ans en 2024, connaît un nouvel élan grâce à des initiatives ciblées et une synergie renforcée entre nos équipes

Un succès régional prometteur

En Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, notre partenariat a porté ses fruits avec la concrétisation globale de plus de 400 nouveaux contrats PER Préfon-Retraite en 2024. Ce résultat encourageant témoigne de l'efficacité de notre approche conjointe et de la pertinence de notre offre pour les agents de la Fonction Publique qui se rendent dans le réseau des agences de La Banque Postale.

Montée en compétences et outils innovants

La fin d'année 2024 a été marqué par une intensification de la formation et de l'accompagnement des équipes de LBP. Nos experts Préfon ont déployé un programme de montée en compétences sur l'offre PER Préfon-Retraite, permettant aux conseillers de maîtriser les spécificités de notre produit. Pour soutenir cet effort, nous avons mis à disposition des outils : différentes fiches mémo, et à venir un module de micro learning. Enfin, des animations commerciales complètent ce dispositif pour motiver les équipes et récompenser les meilleures performances.

Perspectives 2025 : Cap sur l'Île-de-France

Fort de ce succès en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine, notre ambition pour 2025 est d'étendre le partenariat à l'Île-de-France. Cette région, qui concentre un grand nombre d'agents publics, représente un potentiel de développement significatif pour notre offre PER Préfon-Retraite ■

COMMENT AIDER MES ENFANTS OU MES PETITS-ENFANTS ?

Il existe plusieurs solutions pour soutenir financièrement vos descendants.

Vous avez à cœur d'apporter une aide financière à vos enfants et/ou vos petits-enfants, et vous avez bien raison. C'est quand on est jeune que l'on a le plus besoin d'argent, que ce soit pour financer son permis de conduire, sa première voiture, ses études supérieures ou l'achat de son logement. Certes, vos héritiers vont pouvoir bénéficier de votre patrimoine à votre décès. Mais avec l'allongement de l'espérance de vie, les Français héritent aujourd'hui vers 60-70 ans, soit un âge avancé où l'on a généralement moins de besoins financiers. **Les donations du vivant constituent une première solution pour permettre à vos descendants de bien démarrer dans la vie.** Sachez que les dons à vos enfants bénéficient, chacun, de la même franchise d'impôt de 100 000 euros que pour l'héritage. Avec, toutefois, une différence de taille : l'abattement sur les droits de donation se renouvelle tous les 15 ans, alors que celui sur les droits de succession s'applique... une seule fois.

Le don, très intéressant pour les petits-enfants

Quant aux petits-enfants, le don est clairement plus intéressant que le legs. Vous pouvez donner de votre vivant à votre petit-fils ou à votre petite-fille jusqu'à 31 865 euros sans droits de donation, contre seulement 1 594 euros pour les droits de succession. Quel que soit le donataire (la personne qui reçoit le don), vous avez la possibilité en tant que donateur de payer les droits de donation à sa place.

Si vous ne voulez pas vous déposséder de votre bien immobilier ou de votre placement, vous pouvez réaliser une donation temporaire d'usufruit (DTU). Le donataire perçoit les loyers ou les intérêts à votre place pendant une durée définie qui peut correspondre, par exemple, à ses années d'études supérieures. Au terme de l'échéance de la DTU, vous récupérerez la pleine propriété de votre bien ou placement.

Des abattements cumulables

Enfin, **vous pouvez effectuer un don familial de sommes d'argent.** Plus communément appelé « don Sarkozy » (en référence à Nicolas Sarkozy qui l'a instauré quand il était ministre de l'Économie), il porte uniquement sur du numéraire (espèces, chèque, virement, mandat). Le don doit bénéficier à un enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant ou, en l'absence de descendance, à un neveu ou une nièce.

Le donataire doit être majeur ou mineur anticipé, et le donateur âgé de moins de 80 ans. Quel que soit le descendant, l'abattement, également renouvelable tous les 15 ans, s'élève à 31 865 euros. Mieux : il peut se cumuler avec l'abattement « classique » sur les droits de donation, qui dépend du lien de parenté entre le donateur et le donataire.

L'assurance-vie, un excellent outil

Vous pouvez également utiliser l'assurance-vie pour aider financièrement votre enfant ou petit-enfant. Vous pouvez, en effet, le désigner bénéficiaire de votre contrat. À votre décès, il percevra les capitaux avec une fiscalité très avantageuse : il ne sera pas imposé jusqu'à 152 500 euros sur les sommes issues de vos versements effectués avant vos 70 ans et jusqu'à 30 500 euros sur celles issues des versements après vos 70 ans.

Vous avez également la possibilité d'ouvrir un contrat d'assurance-vie au nom de votre descendant, y compris s'il est mineur (avec l'accord de ses parents dans le cas d'un petit-enfant). Vous pourrez y verser l'argent dont il profitera, majoré des gains, à sa majorité. Pour éviter que ces versements soient perçus comme des donations déguisées par le fisc, vous pouvez réaliser un don Sarkozy à votre enfant ou petit-enfant, puis placer la somme sur son assurance-vie.

Le garde-fou du pacte adjoint

Vous pouvez également y joindre un pacte adjoint. Ce document instaure les conditions que l'enfant ou le petit-enfant devra respecter pour utiliser les capitaux de son assurance vie une fois qu'il sera majeur. Par exemple, il pourra effectuer des retraits (appelés « rachats ») uniquement pour financer ses études ou constituer l'apport pour obtenir un crédit immobilier pour l'acquisition de sa résidence principale. Le pacte adjoint peut s'appliquer au maximum jusqu'aux 25 ans de l'enfant ou du petit-enfant. Passé cet âge, il pourra réaliser des rachats comme bon lui semble ■

LE MOT DE CHRISTIAN CARREGA
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRÉFON

Les conseillers patrimoniaux de Préfon sont disponibles pour vous accompagner dans ces démarches via le contrat Prefon-Vie-Responsable au 30 25 : appel gratuit

PUBLICITÉ

CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

Notre mission est de protéger dans la durée les personnes et tout ce qui compte pour elles.

Avec nos partenaires, nous réinventons les solutions de protection adaptées à chacun pour accompagner tous les parcours.

CNP Assurances - Siège social : 4 promenade cœur de ville, 92130 Issy-les-Moulineaux - SA au capital de 686 618 477 € entièrement libéré
892 347 501 RCS Nanterre - IDUREP Papiers FR23178203IAIS - Document à caractère publicitaire.

Préfon

Retraite, Épargne et Prévoyance
de la Fonction publique

Préfon FOURNISSEUR OFFICIEL FFHANDBALL

Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris
www.prefon.asso.fr

PEFC IMPRIM'VERT LE TRI + FACILE